

VENTE A L'ENCAIN

Spears & Escoffier.

CONTINUATION DE LA

VENTE DE LA

SUCCESSION

LANGLES.

Positivement et Empathiquement

Chacune des propriétés sera vendue au dernier

et plus fort enché-

risseur sans

limite.

Ne manquez pas d'assister à la

vente si vous désirez faire des

BARGAINS.

PAR SPEARS & ESCOFFIER, Placide J. J. Spears, successeur, Bureau 513 rue Com-

mandi, LE 17 JUIN 1901.

A midi, il sera vendu à la

BUREAUX ET BOURSE

Le No 513 rue Commerce, entre les rues Baronne

et Carondelet, les propriétés ci-après.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec

les améliorations qui y sont faites, situés dans

le Deuxième District de cette ville, dans l'île

de la rue Franklin, entre les rues Franklin

et St. Louis, mesurant vingt-cinq pieds de

largeur sur une longueur de cent cinquante

pieds, plus ou moins, et une partie de la

parcelle de la rue Franklin, entre les rues

Franklin et St. Louis, mesurant vingt-cinq

pieds de largeur sur une longueur de cent

cinquante pieds, plus ou moins, et une

partie de la parcelle de la rue Franklin, entre

les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

VENTES A L'ENCAIN

Spears & Escoffier.

Les améliorations consistent en une habitation

à deux étages, une habitation à un étage,

une habitation à deux étages, une habitation

à un étage, une habitation à deux étages,

une habitation à un étage, une habitation

à deux étages, une habitation à un étage,

une habitation à deux étages, une habitation

à un étage, une habitation à deux étages,

une habitation à un étage, une habitation

à deux étages, une habitation à un étage,

une habitation à deux étages, une habitation

à un étage, une habitation à deux étages,

une habitation à un étage, une habitation

à deux étages, une habitation à un étage,

une habitation à deux étages, une habitation

à un étage, une habitation à deux étages,

une habitation à un étage, une habitation

à deux étages, une habitation à un étage,

une habitation à deux étages, une habitation

à un étage, une habitation à deux étages,

une habitation à un étage, une habitation

à deux étages, une habitation à un étage,

une habitation à deux étages, une habitation

à un étage, une habitation à deux étages,

une habitation à un étage, une habitation

à deux étages, une habitation à un étage,

une habitation à deux étages, une habitation

à un étage, une habitation à deux étages,

une habitation à un étage, une habitation

à deux étages, une habitation à un étage,

une habitation à deux étages, une habitation

à un étage, une habitation à deux étages,

une habitation à un étage, une habitation

à deux étages, une habitation à un étage,

une habitation à deux étages, une habitation

à un étage, une habitation à deux étages,

une habitation à un étage, une habitation

à deux étages, une habitation à un étage,

une habitation à deux étages, une habitation

à un étage, une habitation à deux étages,

une habitation à un étage, une habitation

à deux étages, une habitation à un étage,

une habitation à deux étages, une habitation

VENTES A L'ENCAIN

Spears & Escoffier.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec

les améliorations qui y sont faites, situés dans

le Deuxième District de cette ville, dans l'île

de la rue Franklin, entre les rues Franklin

et St. Louis, mesurant vingt-cinq pieds de

largeur sur une longueur de cent cinquante

pieds, plus ou moins, et une partie de la

parcelle de la rue Franklin, entre les rues

Franklin et St. Louis, mesurant vingt-cinq

pieds de largeur sur une longueur de cent

cinquante pieds, plus ou moins, et une

partie de la parcelle de la rue Franklin, entre

les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Dr. Hark Kelly vs Lawrence Frederic

PREMIER COUR DE CITE DE LA

Nouvelle-Orléans, No 1246. En vertu

d'un writ de fieri facias à moi adressé par

le Procureur de la Cour de la Nouvelle-Orléans,

Je procède à la vente à l'enchère publique,

à midi, le 11 juin 1901, à midi, de la

propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec

les améliorations qui y sont faites, situés dans

le Deuxième District de cette ville, dans l'île

de la rue Franklin, entre les rues Franklin

et St. Louis, mesurant vingt-cinq pieds de

largeur sur une longueur de cent cinquante

pieds, plus ou moins, et une partie de la

parcelle de la rue Franklin, entre les rues

Franklin et St. Louis, mesurant vingt-cinq

pieds de largeur sur une longueur de cent

cinquante pieds, plus ou moins, et une

partie de la parcelle de la rue Franklin, entre

les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

VENTE D'UNE GRANDE PROPRIÉTÉ DE

VALOIR.

Formant l'enceinte des rues Toulouse et

Callie, dans l'Etat borné par les rues

Toulouse et la rue Chevalier et l'avenue

Louisiane.

Fisher Lumber and Manufacturing Com-

pany, Limited, vs Mme Yvonne Elizabeth

Kelly et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA

Paroisse d'Orléans, No 61,320. En vertu

d'un writ de fieri facias à moi adressé par

le Procureur de la Cour de la Nouvelle-Orléans,

Je procède à la vente à l'enchère publique,

à midi, le 11 juin 1901, à midi, de la

propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec

les améliorations qui y sont faites, situés dans

le Deuxième District de cette ville, dans l'île

de la rue Franklin, entre les rues Franklin

et St. Louis, mesurant vingt-cinq pieds de

largeur sur une longueur de cent cinquante

pieds, plus ou moins, et une partie de la

parcelle de la rue Franklin, entre les rues

Franklin et St. Louis, mesurant vingt-cinq

pieds de largeur sur une longueur de cent

cinquante pieds, plus ou moins, et une

partie de la parcelle de la rue Franklin, entre

les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

une partie de la parcelle de la rue Franklin,

entre les rues Franklin et St. Louis, mesurant

vingt-cinq pieds de largeur sur une longueur

de cent cinquante pieds, plus ou moins, et

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route.

Trains Vestibules Solidés.

PREMIER EXPÉDITION LE 15 MAI 1901.

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,

Part de la Nouvelle-Orléans, No 2, No 4, No 6,